

## Règlement intérieur de l'association LoliDance

**Article 1 :** Les cours sont dispensés à la Maison des associations mise à disposition par la mairie de Cépet. Merci de respecter les locaux, salle, vestiaires, wc et tous les cours qui y sont dispensés. Tout manquement au respect de cet article pourra donner suite un avertissement puis à un renvoi de l'association sans remboursement.

**Article 2 :** Le règlement des activités et de l'adhésion s'effectue **en totalité à l'inscription**. Il est possible de **payer en 3 fois uniquement pour les paiements en chèques** (encaissement des chèques : 10 octobre / 10 janvier / 10 avril).

**Article 3 :** Un chèque de costume (activité danse seulement) sera demandé à l'inscription pour la préparation au gala. L'élève repartira avec le costume.

**Article 4 :** En cas d'absence du professeur : vous serez prévenu par lui-même par sms/mail. Tout cours annulé par le professeur sera rattrapé en fonction des disponibilités du professeur et de la salle. En cas d'absence de l'adhérent : vous devez prévenir le professeur et aucun remboursement ne sera effectué. Un remboursement (au prorata des cours restants) est possible sur présentation d'un certificat médical de plus de 2 mois d'arrêt.

**Article 5 :** Si l'activité proposée demande des chaussures, il faut qu'elles soient obligatoirement à semelles blanches et qu'elles soient consacrées uniquement à la pratique de l'activité.

**Article 6 :** Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique de l'activité est exigée. Les cheveux devront être attachés, pas de bijoux ou montre. Le téléphone portable devra être en mode silencieux dans le vestiaire.

**Article 7 :** L'association décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol de vos biens personnels lors de l'activité.

**Article 8 :** Aucun cours ne sera dispensé pendant les vacances scolaires (cours les jours fériés : à voir au cas par cas avec les professeurs). Des stages pourront être organisés, ils seront à régler en plus de la cotisation annuelle.

**Article 9 :** Autorisation de droit à l'image pour l'adhérent .....

- J'autorise

- Je n'autorise pas

l'association LoliDance à utiliser les photographies et vidéos, prises lors des cours et des manifestations de l'association, pour l'édition de documents/articles (presse, flyers, facebook ,vidéo et photos du gala....) afin de promouvoir les activités de l'association.

**Article 10 :** L'adhérent, ou le responsable de l'adhérent, s'engage à respecter tous les articles du règlement intérieur, afin d'assurer la bonne organisation envers tous les acteurs de l'association.

Fait à CEPET, le  
(mention « lu et approuvé »)

Signature